

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 septembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DASCO 137** Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2017-2018.

**Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code de l'Education Nationale, et notamment ses articles L. 212-7 et L. 131-5 ;

Vu les articles L. 2511-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de modifier le ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2017-2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 13 septembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 13 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le ressort des écoles préélémentaires de Paris pour l'année scolaire 2017-2018 est modifié conformément aux listes annexées à la présente délibération.

Article 2 : Le ressort des écoles élémentaires de Paris pour l'année scolaire 2017-2018 est modifié conformément aux listes annexées à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**